

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 6 novembre 2009**

**LIEU** : Restaurant du Cheval Blanc, à Chevenez

**DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18.00 h.

**PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR

**SECRETAIRE** : Mme Jacqueline VIFIAN

**DELEGUES EXCUSES** : MM. Bernard JACQUAT et Didier SIMON

**DELEGUES ABSENTS** : MM. Stéphane BABEY et Marcel LACHAT (Alle)  
Jeoffrey MAILLARD (Bressaucourt)  
Didier JOLISSAINT (Courgenay)  
Victor EGGER, Benoît KOLLER et  
Vincent SIEGENTHALER (Porrentruy)

---

**Ordre du jour :**

1. Ouverture
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Appel nominal
  4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 2009
  5. Informations du Président de la commission
  6. Budget 2010
  7. Préavis à l'intention des communes concernant les nouveaux statuts du SEPE
  8. Information sur le dossier « Serres »
  9. Divers
-

## **1. Ouverture**

Le Président de l'Assemblée souhaite la bienvenue aux délégués du SEPE et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le Président adresse des remerciements particuliers à la commune de Haute-Ajoie, qui accueille l'assemblée des délégués.

## **2. Désignation des scrutateurs**

MM. Marcel MEYER et Grégory PRESSACCO sont nommés scrutateurs.

## **3. Appel nominal**

<b>Alle</b>	Bernard ZUBER
<b>Baroche</b>	Jean-Pierre GINDRAT, Fritz WINKLER
<b>Bressaucourt</b>	Reto KRENGER
<b>Cornol</b>	Gérard BERRET, Artur STAUB ( <i>remplace Mme Béatrice PAPE-Riedo</i> )
<b>Courgenay</b>	Denis BAILLIF, Jean-Marc LOPINAT, Raphaël SCHNEIDER
<b>Courtedoux</b>	François MINGER, Jean-Paul MENEGHELLI
<b>Fontenais</b>	Denis ESCHMANN, Grégory PRESSACCO, Valérie VOISARD BOURQUARD
<b>Haute-Ajoie</b>	Emmanuel GIGON, Claude TURBERG
<b>Porrentruy</b>	Chantal BRAÏCHET, Manuel GODINAT, Marcel HUBLEUR, Paul JOLISSAINT, Marcel MEYER, Georges MORILLO, Vincent SIEGENTHALER, Fabien VALLAT

24 délégués sont présents.

## **4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mai 2009**

La secrétaire donne connaissance du courriel de Mme V. METAFUNI signalant que le vérificateur des comptes n'est pas M. J.-D. VOISARD, mais M. R. SCHNEIDER. La secrétaire procédera à cette correction au **point 6. Passation des comptes 2009, a) Rapport des vérificateurs des comptes** à la page 5, et prie l'assemblée de bien vouloir excuser cette erreur.

Le procès-verbal est accepté avec cette correction et le Président remercie la secrétaire pour sa parfaite rédaction.

## **5. Informations du Président de la commission**

Le Président de la commission rappelle que nous vivons dans un monde en perpétuelle mutation dans tous les domaines et que le secteur de l'épuration n'échappe malheureusement pas à cette règle. De nombreux défis attendent la commission à la suite des décisions politiques qui l'obligent à des investissements considérables dans les années à venir pour finaliser les PGEE et procéder aux adaptations nécessaires au traitement des eaux usées afin d'éliminer les micropolluants.

La commission SEPE a actualisé les statuts du syndicat. C'est dans cette optique qu'un groupe de travail a planché durant plusieurs séances sur l'adaptation de ceux-ci par rapport aux fusions de communes et au raccordement des communes de Haute-Ajoie, Rocourt et Grandfontaine. Il faut également anticiper sur l'avenir et prévoir la possibilité de collaborer avec les autres steps. L'entretien et la mise en ordre des réseaux d'eaux usées ont occupé la commission SEPE. Elle a tenu compte de tous ces paramètres dans les nouveaux statuts présentés au point 7 par le vice-président de la commission SEPE, M. Gabriel VOIROL de Porrentruy. Le Président de la commission remercie ce dernier, ainsi que les membres du groupe de travail « **Règlements** » pour leur collaboration. Les nouveaux statuts ont été finalisés avec l'aide du Service juridique du canton.

L'important dossier du PGEE a également nécessité beaucoup de temps. Le Président de la commission remercie spécialement M. Claude GURY, président de la « **Commission spéciale PGEE** » pour le travail accompli.

Le Président de la commission énumère les tâches qui ont été exécutées ou sont encore à réaliser, à savoir :

- demandes de subventions cantonales et fédérales
- décompte final avec participation des communes au PGEE
- contrôle des factures
- présentation à l'Assemblée du SEPE des résultats et de l'état d'avancement
- présentation des résultats du PGEE aux communes
- adoption par les conseils communaux
- acceptation par les assemblées communales
- approbation par l'Office de l'environnement
- synthèse des principaux résultats du PGEE à l'intention des communes et du SEPE par les bureaux d'ingénieurs
- information aux communes sur la suite du processus (questions sur la gestion du réseau, propriété du réseau communal, mise à jour du cadastre des canalisations, fonds de rénovation)
- suivi ultérieur de la mise en place du PGEE
- mise en œuvre du PGEE par les communes.

Tout un programme, qui suscite évidemment des questions importantes sur la suite à donner. En effet, l'avenir des steps doit être rediscuté et notamment par rapport au dossier PGEE. C'est la raison pour laquelle la commission du SEPE a décidé d'ouvrir un débat à ce sujet et a convoqué les exécutifs communaux concernés le jeudi 19 novembre 2009 à 20.00 h. à l'aula de la nouvelle école primaire de Porrentruy. Lors de cette soirée, les résultats du PGEE seront présentés et un large débat sera engagé sur les enjeux cruciaux, tels que le prix de l'eau usée et la gestion future du réseau.

Plusieurs questions restent ouvertes :

- les communes sont-elles disposées à mettre à jour leurs plans du cadastre et celui du SEPE, et ce, dans quel délai ?
- comment peut-on s'assurer que le PGEE sera introduit dans les communes ?
- ne serait-il pas envisageable, voire souhaitable, d'élaborer un règlement-type pour le prélèvement des taxes d'eaux usées ?
- les communes sont-elles prêtes à céder la gestion de leur réseau au SEPE, à un autre syndicat ou à une société privée ?

Des domaines bien sensibles qui font à coup sûr grincer les dents, mais il s'avère nécessaire de commencer par un bout et prendre le taureau par les cornes, afin de pouvoir assumer et assurer toutes les tâches qui sont ordonnées ou confiées au SEPE.

Le Président de la commission rappelle que les communes devront investir environ 15 millions de francs d'ici à 2014 et que le prix de l'eau usée devrait se situer en moyenne à plus de CHF 3.00 le m<sup>3</sup>.

Le Président de la commission espère que la rencontre du 19 novembre 2009 permettra aux responsables des communes de se rendre compte de ce qui les attend dans ce domaine. Il s'agira d'échanger des points de vue sur les sujets qui accaparent la commission SEPE. Ces discussions devraient ouvrir des pistes et favoriser l'émergence de solutions permettant de mieux gérer les réseaux à des coûts plus supportables, tout en respectant les directives et les normes en vigueur.

Depuis la dernière assemblée des délégués, la commission SEPE s'est réunie à trois reprises. Elle a notamment pris connaissance d'une lettre de l'Office de l'environnement informant que Fraporlux Swiss SA à Porrentruy a reporté momentanément l'assainissement de ses rejets, mais reste toujours sous contrôle du canton. L'entreprise Cadoxy de Courtedoux demeure également sous haute surveillance et devra réaliser l'assainissement de ses rejets dans les meilleurs délais.

Les deux analyses effectuées à la STEP révèlent des résultats conformes aux exigences légales. La nitrification est bonne.

Plusieurs décisions ont été prises concernant la construction des serres. Le Président ne s'y attarde pas, étant donné que M. Patrick HOULMANN fournira quelques informations au point 8 de l'ordre du jour. Le consultant externe est remercié pour son travail et son efficacité.

La commission SEPE a fait opposition à la facture de la Municipalité de Porrentruy concernant l'émolument et le raccordement des serres d'un montant de CHF 17'295.60. Compte tenu des arguments présentés par la commission SEPE, la municipalité a renoncé à prélever cette taxe.

Une collaboration plus intense entre les steps s'avère nécessaire et la commission SEPE est ouverte aux discussions. Elle étudie actuellement la demande de collaboration de la commune de Clos du Doubs. Des négociations avec la place d'armes de Bure sont en cours. Toutes les autres steps de la région ont été contactées dans l'optique d'une coopération. Un regroupement et une coordination des activités permettraient en effet de bénéficier de subventions plus importantes et favoriseraient également des économies en matière d'acquisition de machines, d'outillages et de véhicules, ainsi que de gestion du personnel.

Lors de sa dernière séance, la commission SEPE a appris par M. Daniel URFER, de l'Office de l'environnement, que les stations d'épuration devront être équipées de système éliminant les micropolluants, ces derniers ayant des effets nuisibles sur la flore et la faune aquatiques, de même que sur la qualité des réserves d'eau potable. Les micropolluants proviennent des résidus de médicaments, de produits de nettoyage, phytosanitaires et d'activités hormonales. La STEP de Porrentruy rejette les eaux usées après traitement dans l'Allaine. En période d'étiage, le débit ne s'avère pas suffisant pour évacuer la totalité des micropolluants. Pour l'instant, aucune subvention fédérale n'est prévue. Pour le SEPE, Daniel URFER évalue l'investissement entre 5 et 10 millions de francs. Ces traitements devront être mis en place jusqu'en 2020. Il s'agit bien entendu d'estimations et des directives plus précises devraient parvenir par la suite à la commission. Ce dossier est donc à suivre très attentivement.

Le SEPE sera bientôt doté d'un site internet et d'un logo.

Le Président exprime sa gratitude à la commission pour le travail accompli et profite de l'occasion pour présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

Le Président de l'Assemblée remercie M. G. VILLARD pour son rapport d'activité.

## **6. Budget 2010**

Commenté par M. J.-D. VOISARD, le budget 2010 réduit de CHF 160'000.00 la contribution à payer par les communes.

Le budget est calculé sur la base d'un renchérissement nul et d'un taux de TVA à 8 %. Concernant l'**administration**, les montants ont été adaptés aux comptes 2008 et 2009. L'augmentation pour les honoraires et projets provient d'une proposition d'étudier l'amélioration de l'automatisation de la STEP.

Concernant l'**exploitation**, le caissier a tenu compte de la nouvelle organisation résultant de la construction des serres de séchage. L'engagement d'un employé auxiliaire est prévu dans le budget pour l'année complète et non plus pour six mois. Les primes de l'assurance accident sont en augmentation, tant au niveau de l'assurance professionnelle que de l'assurance non-professionnelle. Les frais liés à l'exploitation et à l'entretien du laboratoire ont été adaptés aux chiffres des comptes 2008 et 2009. S'agissant des produits de déphosphatation, un montant figure aux charges et aux produits. Cela provient du fait que les produits achetés sont refacturés aux autres steps. Le remplacement des 18 fenêtres de la verrière est prévu sous entretien des bâtiments et extérieurs. Concernant l'élimination des boues, le budget tient compte du début de l'exploitation des serres avec un prix en diminution de CHF 60.00 à 50.00 la tonne.

Le raccordement du secteur Haute-Ajoie n'interviendra que dans le courant 2010, raison pour laquelle le montant est reporté. Dans le calcul de la répartition pour les communes, un raccordement au 1<sup>er</sup> juillet a été calculé. Ce montant sera adapté si le délai est avancé ou différé. Le montant facturé aux autres steps est identique à celui de 2009.

En ce qui concerne les **charges financières**, celles concernant la construction des serres apparaissent dans le budget. Un emprunt a été conclu à un taux de 2,3 % durant cinq ans. Les intérêts ont été calculés en tenant compte d'un premier versement de subvention en décembre 2009. La possibilité d'amortir, à raison de CHF 55'000.00 par année dès le 30 juin 2010, a été négociée sur cinq ans. La dépréciation des serres est calculée pour une partie sur dix ans et le solde sur vingt ans.

Le caissier exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui l'ont aidé à élaborer le budget 2010. Il adresse des remerciements particuliers à M. Daniel GUENAT, ancien caissier, pour son soutien.

Le Président de l'Assemblée remercie J.-D. VOISARD pour sa prestation.

Le budget 2010 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **7. Préavis à l'intention des communes concernant les nouveaux statuts du SEPE**

C'est à M. G. VOIROL, qui s'est fortement impliqué dans la révision des statuts du SEPE, qu'a été confiée leur présentation.

G. VOIROL souligne l'importance politique de ces dispositions statutaires et précise qu'une réflexion approfondie a été menée sur la collaboration avec les autres communes.

Chaque délégué a reçu un exemplaire du « **Règlement d'organisation et d'administration** », ainsi qu'un exemplaire des « **Modification des statuts du SEPE** » (commentaires).

G. VOIROL propose la procédure suivante :

- présentation succincte des modifications des statuts
- discussion
- énumération des articles du règlement en demandant à l'assemblée de les amender ou de les modifier
- retour au Service des communes après acceptation par l'assemblée
- organisation d'une assemblée communale pour les communes membres, à l'exception de la Municipalité de Porrentruy où le règlement devra, dans un premier temps, être soumis au Conseil de ville, puis faire l'objet d'une votation populaire.

Une fois ces formalités accomplies, il ne sera plus possible de modifier le « **Règlement d'organisation et d'administration** ».

En 1992, les communes membres ont adopté les statuts qui officialisaient la création du Syndicat intercommunal pour une station d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs. Ces statuts étaient conçus de manière rigide, si bien qu'à la moindre virgule, il fallait repasser par les communes membres.

Le groupe de travail chargé de la révision des statuts s'est basé en partie sur le règlement du SEDE.

Dans son entrée en matière, G. VOIROL met l'accent sur les six principaux changements opérés :

1. la dénomination corrigée du syndicat (Syndical intercommunal pour l'**épuration** des eaux usées de Porrentruy et environs) et le remplacement du terme « statuts » par **règlement d'organisation et d'administration** ;
2. les buts (recentrés sur les activités liées à l'exploitation et à la bonne marche des installations) ;
3. les modifications ultérieures du règlement (les communes sont désormais appelées à les adopter, dans la mesure où elles touchent aux buts du SEPE, aux compétences financières de ses organes et aux modalités de fixation de la clé de répartition des charges ; les autres modifications sont du ressort de l'Assemblée des délégués) ;
4. la compétence financière de la Commission du SEPE (compétente pour décider de toute dépense d'investissement qui ne dépasse pas 10 % de la valeur du budget de fonctionnement, et ce, par objet) ;
5. l'ouverture faite à la reprise des collecteurs communaux par le SEPE ;
6. la volonté de collaborer avec les autres steps (intégration éventuelle de ces dernières au SEPE).

G. VOIROL énumère tous les articles, les uns après les autres.

M. J.-P. GINDRAT, délégué/maire de la commune de La Baroche, fait remarquer très justement que les communes qui possèdent leur propre station d'épuration ne peuvent pas s'acquitter de deux contributions. G. VOIROL propose donc une adjonction à l'**article 15**, dont la teneur sera la suivante : « **Les communes membres participent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du SEPE proportionnellement à leur nombre d'équivalents-habitant (ci-après EH) reliés à la STEP** ».

M. F. VALLAT, délégué de Porrentruy, souhaite savoir si la commission SEPE a défini un cadre de collaboration avec les autres syndicats. G. VOIROL le renvoie à l'**art. 8, page 6**. Une collaboration peut être définie par le biais d'une convention. Une première démarche a été entreprise par la commune du Clos de Doubs et une rencontre avec la step de Bure a été mise sur pied. L'exploitation des installations d'épuration devenant toujours plus pointue, il s'avère nécessaire de recruter du personnel qualifié qui pourrait travailler au service de plusieurs steps. M. R. SCHNEIDER fait remarquer que le **point 18 à la page 9** répond à la question de F. VALLAT.

M. H. FARINE s'étonne à l'**art. 9, point 2, lettre d)** que la commission puisse s'adjoindre les services d'un consultant technique externe et craint, à cet égard, que les choses deviennent tellement complexes qu'elles échappent aux profanes. G. VOIROL lui répond que c'est le contraire qui est recherché, grâce aux connaissances techniques des spécialistes (M. P. HOULMANN est un professionnel de la branche), la commission pouvant obtenir tous les éclaircissements nécessaires. La présence de techniciens constitue davantage un enrichissement qu'un appauvrissement. La diminution des membres au sein de la commission SEPE ne posera aucun problème. La municipalité de Porrentruy sera représentée par les responsables de l'eau et de l'environnement, ainsi que des travaux publics.

**→ Au vote, c'est à l'unanimité que l'Assemblée des délégués accepte le « règlement d'organisation et d'administration » du SEPE.**

## **8. Informations sur le dossier « Serres »**

M. Patrick HOULMANN, consultant externe, commente, à l'aide du beamer, les différentes photos et fournit les informations suivantes :

- le gros œuvre est terminé et les serres sont fermées ;
- les trois « sangliers » seront livrés et la partie électrique installée durant la semaine 46 ;
- les serres devraient être opérationnelles dès la mi-décembre 2009 ;
- aucune surprise tant financière que technique n'est à relever.

Le Président de l'Assemblée remercie P. HOULMANN pour la présentation complète du dossier.



M. M. MEYER, délégué de Porrentruy, demande si une visite sera organisée. P. HOULMANN lui répond par l'affirmative. Le Président de l'Assemblée propose de fixer une visite des serres avant la prochaine assemblée des délégués.

## **9.Divers**

Mme V. VOISARD BOURQUARD, déléguée de Fontenais, aimerait être renseignée sur l'évolution des eaux claires parasites (ECP) à la suite de la revitalisation du Bacavoine. M. M. HULMANN, exploitant, l'informe que l'on ne peut pas observer de différence et que l'on assiste même à une situation inverse ; 2009 étant une année très sèche, un faible volume d'ECP est entré dans les collecteurs. M. HULMANN déplore que les collecteurs en très mauvais état laissent pénétrer beaucoup d'ECP.

P. HOULMANN relève que les collecteurs intercommunaux sont pratiquement neufs, en revanche ceux des communes datent, à raison de 80 %, d'il y a 40 à 50 ans.

Partiellement satisfaite de la réponse, V. VOISARD BOURQUARD propose de procéder à une coloration sur le Bacavoine. Cela a déjà été entrepris, lui répond l'exploitant.

La parole n'étant plus demandée, le Président de l'Assemblée remercie chaleureusement tous les membres de la commission SEPE pour leur engagement, ainsi que les exploitants de la STEP.

Il adresse des remerciements chaleureux à la commune de Haute-Ajoie qui offre l'apéritif et le gâteau à la crème.

Fin de l'assemblée : 19.00 h.

Alle, le 11 novembre 2009

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

Marcel Hubleur

Jacqueline Vifian

